

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} février 2016

Présents : Mesdames Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ, Sophie CAILLARD, Virginie DELAHAYE, Géraldine GERIN, Alison PETIT, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Laurent GUILLEMIN, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU, David SUPPLICIAU.

Absents excusés : Madame Dominique BARBOT, procuration à Madame Corinne SERRE
Monsieur Bruno CAVOY, procuration à Madame Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

Secrétaire de séance : Madame Géraldine GERIN

Il n'y a pas de remarque sur le dernier compte-rendu du Conseil Municipal

Madame le Maire donne lecture des décisions prises par délégation. Le Conseil en prend acte.

1- INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Madame Anaïs BROSSARD a présenté sa démission lors du Conseil Municipal du 7 décembre 2015. Pour rappel, le Code Electoral prévoit que dans les communes de 1 000 habitants et plus, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste. Madame Géraldine GERIN étant la suivante sur la liste « Pour nous, le plus important, c'est toujours vous » sur laquelle figurait Madame Anaïs BROSSARD lors des dernières élections municipales, le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Géraldine GERIN au Conseil Municipal de Neuvy-sur-Loire.

2- COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à l'installation de Madame Géraldine GERIN, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'intégrer Madame Géraldine GERIN, selon son souhait, aux commissions suivantes :

- Personnel
 - Finances
 - Voirie
 - Urbanisme
 - Travaux
 - Sécurité
 - Affaires scolaires
 - Commerce et Développement Economique
-

Pour 1 enfant inscrit :

| Quotient Familial | session complète FORMULE "fidélité" vacances d'été | | | |
|-------------------|--|--|--|----------------------------------|
| | Garderie <small>matin ou soir</small> | Demi-journées <small>avec sorties</small> | Journées <small>repas non compris</small> | Repas <small>par jour</small> |
| Inférieur à 450€ | 0,00 € | 18,00 € | 36,00 € | 3,55 € |
| de 451€ à 600€ | 0,00 € | 36,00 € | 72,00 € | 3,55 € |
| de 601€ à 1000€ | 0,00 € | 54,00 € | 108,00 € | 3,55 € |
| de 1001€ à 1400€ | 0,00 € | 81,00 € | 162,00 € | 3,55 € |
| supérieur à 1401€ | 0,00 € | 108,00 € | 216,00 € | 3,55 € |

Pour 2 enfants d'une même fratrie inscrits : (par enfant)

| Quotient Familial | session complète FORMULE "fidélité" vacances d'été | | | |
|-------------------|--|--|--|----------------------------------|
| | Garderie <small>matin ou soir</small> | Demi-journées <small>avec sorties</small> | Journées <small>repas non compris</small> | Repas <small>par jour</small> |
| Inférieur à 450€ | 0,00 € | 16,00 € | 32,00 € | 3,55 € |
| de 451€ à 600€ | 0,00 € | 32,00 € | 64,00 € | 3,55 € |
| de 601€ à 1000€ | 0,00 € | 48,00 € | 96,00 € | 3,55 € |
| de 1001€ à 1400€ | 0,00 € | 72,00 € | 144,00 € | 3,55 € |
| supérieur à 1401€ | 0,00 € | 96,00 € | 192,00 € | 3,55 € |

Pour 3 enfants ou plus d'une même fratrie inscrits : (par enfant)

| Quotient Familial | session complète FORMULE "fidélité" vacances d'été | | | |
|-------------------|--|--|--|----------------------------------|
| | Garderie <small>matin ou soir</small> | Demi-journées <small>avec sorties</small> | Journées <small>repas non compris</small> | Repas <small>par jour</small> |
| Inférieur à 450€ | 0,00 € | 14,00 € | 28,00 € | 3,55 € |
| de 451€ à 600€ | 0,00 € | 28,00 € | 56,00 € | 3,55 € |
| de 601€ à 1000€ | 0,00 € | 42,00 € | 84,00 € | 3,55 € |
| de 1001€ à 1400€ | 0,00 € | 63,00 € | 126,00 € | 3,55 € |
| supérieur à 1401€ | 0,00 € | 84,00 € | 168,00 € | 3,55 € |

6- DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE AU LIEUDIT GARDEFORT

La rue entourant la petite place située au lieudit Gardefort ne porte aucune dénomination officielle. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dénommer « rue du Placier » cette voie communale située à Gardefort.

communes rurales situées à proximité du tracé. Madame le Maire souligne l'importance pour tous les habitants de Neuvy, de rester mobilisés sur cette problématique.

- Une information est transmise à la municipalité sur le passage à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) en haute définition (HD), au 5 avril 2016.

- La centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire organise une campagne d'information sur la prochaine distribution de pastilles d'iode. Elle rappelle également les 6 réflexes pour bien réagir en cas d'alerte nucléaire :

- 1) Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment
- 2) Je me tiens informé(e)
- 3) Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école
- 4) Je limite mes communications téléphoniques
- 5) Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction
- 6) Je me prépare à une éventuelle évacuation

- Une question avait été posée par un administré sur le traitement des demandes de carte grise en mairie, et notamment sur la possibilité pour la mairie de délivrer une attestation permettant à l'utilisateur de circuler en attendant la réception de son nouveau certificat d'immatriculation. Pour rappel, les services municipaux ne peuvent délivrer une telle attestation. Pour pouvoir circuler (pendant un mois), le demandeur devra accomplir les formalités suivantes avant l'envoi de son dossier en Préfecture : il devra, soit réaliser les photocopies de sa carte grise et de sa demande s'il s'agit de l'ancien format d'immatriculation (où figure le numéro de département), soit compléter et détacher le coupon prévu à cet effet sur les cartes grises les plus récentes.

- Les membres du Conseil souhaitent rappeler que le nouveau médecin a pris ses fonctions au 25 janvier dernier, et qu'une nouvelle clinique vétérinaire a ouvert ses portes ce jour.

- Un courrier de remerciement sera adressé aux enfants des écoles ayant réalisé les sachets des colis offerts aux aînés de la commune.

Madame le Maire clôture la séance après avoir vérifié qu'aucune doléance n'était portée au cahier et donné l'occasion au public de s'exprimer.

Fin de séance à 21H00.

La secrétaire,
Géraldine GERIN



Le Maire,
Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ

